

Thales Alenia Space : 1 000 suppressions de postes Après la colère, place aux revendications et à l'action

Que faire pour faire monter le cours de bourse de Thales encore plus haut ? Supprimer des postes ! Telle semble être la logique de Thales qui, à l'occasion de la communication de ses résultats annuels 2023, le 5 mars, a réuni dans la foulée les élus du Comité Social et Economique Central (CSEC) de Thales Alenia Space (TAS), pour leur annoncer un élargissement de sa procédure de « Gestion Active de l'Emploi ». Il s'agit ni plus ni moins que de supprimer 1 000 postes sur les 4 500 existants en France par le biais, notamment, de redéploiements sur d'autres activités du groupe.

FO Métaux condamne avec indignation cette vague de suppressions de postes qui doit intervenir sur 2024 et 2025. Elle ne répond en rien aux enjeux de fond et d'avenir qu'il faut traiter pour assurer la pérennité de l'entreprise et des emplois. Pire, elle met en péril l'avenir immédiat de l'entreprise, dont le carnet de commandes moyen terme est pourtant plein, et expose les salariés restants aux défis de la pression, de la surcharge et de l'épuisement professionnel.

Notre organisation syndicale dénonce le manque de stratégie et de vision de la direction de Thales Alenia Space qui a conduit à cette situation et déplore son manque de remise en question, alors que le marché du spatial est en pleine mutation.

Pourtant, les élus FO, premier syndicat de TAS, ont initié depuis 10 ans trois droits d'alerte économique, conduit de multiples analyses et porté des interventions ainsi qu'un livre blanc sous l'égide de la Fédération FO de la Métallurgie. L'ensemble de ces actions identifiait les défis à relever et formulait des propositions pour rester leader mondial.

Malheureusement, la direction a toujours refusé d'entendre ces alertes et persiste à ce jour dans ses vieilles recettes court-termistes : sacrifier les emplois et les compétences, fragiliser les sites français et leurs savoir-faire, le tout sans projet industriel et technologique clair.

Pour FO Métaux, la première exigence est d'avoir un projet industriel et technologique protecteur des emplois et des compétences, et si la direction devait conserver son projet, aucun départ contraint ne serait toléré !

FO Métaux conduira toutes les actions nécessaires auprès de l'entreprise, du groupe et de l'Etat, actionnaire majoritaire, pour faire entendre ses revendications : un projet ambitieux et aucun départ contraint.

Paris, le 07 mars 2024

Contacts :

Edwin LIARD : Secrétaire Fédéral en charge du secteur de l'Aéronautique, de l'Espace et la Défense
Tél : 06.71.94.70.94

Catherine MASSINES : Secrétaire CSE-C TAS-France
Tél : 06.37.20.03.20

Service presse : 01 53 94 54 00 /// contact@fo-metaux.fr



fometauxfederation



@fedefometaux